

220C0210  
FR0000610016-FS0048

16 janvier 2020

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>MERCIALYS</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
---

Par courrier reçu le 16 janvier 2020, le concert constitué de M. Jean-Charles Naouri et des sociétés qu'il contrôle directement ou indirectement a déclaré avoir franchi directement et indirectement, en baisse, le 13 janvier 2020 le seuil de 1/3 du capital et détenir, 28 170 718 actions MERCIALYS représentant 23 715 392 droits de vote, soit 30,60% du capital et 25,76% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
La Forézienne de Participations	22 235 085	24,16	22 235 085	24,16
Patanoc	900 102	0,98	900 102	0,98
Casino, Guichard-Perrachon	26 452	0,03	26 452	0,03
Foncière Euris	553 572	0,60	553 572	0,60
Finatis	47	ns	47	ns
M. Jean-Charles Naouri	46	ns	46	ns
Euris	45	ns	45	ns
Matignon Diderot	43	ns	43	ns
<b>Total concert (détenition effective)</b>	<b>23 715 392</b>	<b>25,76</b>	<b>23 715 392</b>	<b>25,76</b>
Casino, Guichard-Perrachon (détenition par assimilation)	4 455 326	4,84	0 <sup>2</sup>	n/a
<b>Total concert</b>	<b>28 170 718</b>	<b>30,60</b>	<b>23 715 392</b>	<b>25,76</b>

Ce franchissement de seuil résulte du dénouement partiel d'un contrat financier portant sur des actions MERCIALYS avec paiement d'un différentiel (*total return swap*) conclu par Casino, Guichard-Perrachon auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB).

À cette occasion, la société Casino, Guichard-Perrachon<sup>3</sup> a déclaré avoir individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société MERCIALYS.

La société Casino, Guichard-Perrachon a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 455 326 actions MERCIALYS (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) résultant de la détention d'un contrat « *total return swap* » à dénouement en espèces portant sur autant d'actions MERCIALYS, exerçable jusqu'au 28 décembre 2020<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Le déclarant a précisé que les contrats financiers concernés sont à dénouement exclusivement monétaire et ne confèrent donc aucun droit de vote ; c'est pourquoi, il n'a procédé à l'assimilation des actions concernées qu'en terme de détention en capital.

<sup>3</sup> Contrôlée par M. Jean-Charles Naouri.

<sup>4</sup> Sur la base d'un delta de 1 (source CACIB).